

Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
<p>Développement à l'international</p> <p>Investissements matériels pour l'export ou à l'international</p> <p>Investissements immatériels ou innovants Prospection des marchés étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire à moyen et long terme • Prêts mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO à hauteur de 60% du concours bancaires. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée². • Contrat de Développement International OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € pour les PME engageant un programme d'investissements devant concourir au développement de l'entreprise à l'international, avec une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an. Prêt mezzanine obligatoirement associé à un concours bancaire. • Prêt Participatif de Développement OSEO. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Localités et finalités définies par la Région concernée². • Prêt Pour l'Export – PPE (Prêt sans garantie de 20 000 € à 80 000 €) pour les nouveaux exportateurs et les exportateurs confirmés souhaitant conquérir de nouveaux marchés.
<p>Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Economique Européen</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits par signature • Apports en fonds propres (achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, avances d'actionnaires, prêts participatifs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO à hauteur de 60 % (70 % dans certains cas) pour les engagements par signature. • FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement.
<p>Transmission</p> <p>Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO¹ des crédits bancaires (50 %). • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée². • Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 €, bénéficiant d'une intervention de la Région², en complément d'un concours bancaire.

¹ PME respectant la définition européenne de la PME
² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée



Les solutions de financement pour les PME du commerce interentreprises

Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
Renforcement du fonds de roulement lié à	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO sur le fonds Renforcement de la Trésorerie des PME. Ce fonds de garantie est destiné à : Consolider sur le moyen et long terme les crédits à court terme, Favoriser l'octroi de crédits bancaires pour financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelles, quelque soit leur âge. Concours garantis : prêts à moyen terme (durée de 2 à 7ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à 15 ans) Quotité garantie : maximum 60 % pouvant être portée à 70 % avec le soutien des Régions².
Une réduction du crédit fournisseur (notamment en application de la LME)		
Un allongement du crédit client		
Une augmentation des stocks	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de financement à court terme • Cautions bancaires (soumission, restitution d'acompte, bonne fin, retenue de garantie, achèvement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avance + OSEO aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires. • Garantie OSEO¹ sur le fonds de garantie Court Terme (50 %).
La défaillance d'un client		
Une modification du cycle d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA). Site internet OSEO "capitalpme.oseo.fr" de mise en relation des investisseurs et des entreprises.

¹ PME respectant la définition européenne de la PME

² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée

Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
Développement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (matériels, immobilier)	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit moyen/long terme • Crédit bail immobilier et mobilier, location financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement OSEO (3 à 15 ans) aux côtés des partenaires bancaires et/ou garantie OSEO¹ à 40 %. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée².
Acquisition d'immobilisations incorporelles et investissements immatériels	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO sur crédit bancaire jusqu'à 60 %. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région².
Croissance externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Développement OSEO. Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € pour les PME engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise, avec une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an. Prêt mezzanine sans garantie obligatoirement associé à une intervention bancaire.
Augmentation de fonds de roulement générée par le projet de développement		
	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations convertibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt Participatif de Développement OSEO. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Localités et finalités définies par la Région concernée². • Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la BEI, de la CDC et d'OSEO) en obligations convertibles en faveur des PME à fort potentiel (de 50 000 à 500 000 €).
	<ul style="list-style-type: none"> • Capital risque (Business Angels, AFIC, UNICER ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention d'Avenir Entreprises Développement (filiale de la CDC et d'OSEO) en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel (montants inférieurs à 2 000 000 €). • Souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA). Site internet OSEO "capitalpme.oseo.fr" de mise en relation des investisseurs et des entreprises.

¹ PME respectant la définition européenne de la PME

² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée